

Bulgarie: numérisation des procédures de recrutement des travailleurs étrangers

Description

Depuis le 21 juillet 2026, les employeurs bulgares peuvent effectuer entièrement en ligne les procédures de recrutement de ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne. Les demandes de permis de travail, d'exercice d'une activité indépendante et d'enregistrement des emplois de courte durée sont désormais déposées sur des plateformes électroniques. Elles doivent être signées au moyen d'une signature électronique qualifiée par le représentant légal de l'employeur ou par une personne mandatée. L'Agence pour l'emploi n'accepte plus les dossiers sur papier.

Cette mesure prolonge plusieurs années de réforme du droit bulgare relatif aux étrangers. En février 2024, le gouvernement avait déjà proposé d'assouplir les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers recrutés pour des emplois hautement qualifiés, des stages ou des activités saisonnières. Les modifications visaient également à uniformiser les conditions d'obtention de la résidence permanente et à simplifier certaines démarches imposées aux employeurs.

Le 18 juin 2025, le Parlement avait ensuite adopté une nouvelle série d'amendements à la loi sur les étrangers afin de transposer des règles européennes relatives à la carte bleue, destinée aux travailleurs hautement qualifiés, et avait adapté la législation à l'intégration complète de la Bulgarie dans l'espace Schengen. Le texte a également créé un titre de séjour pouvant atteindre 180 jours pour certains « nomades numériques » travaillant à distance pour une entreprise située hors de l'Union européenne.

En juillet 2026, le gouvernement a parallèlement raccourci les délais d'enregistrement des travailleurs saisonniers étrangers. L'objectif affiché est d'accélérer les recrutements et de permettre aux entreprises confrontées à un manque de personnel d'obtenir plus rapidement les autorisations nécessaires.

La simplification administrative ne supprime toutefois pas les contrôles. Les travailleurs restent soumis aux obligations de visa, de séjour, d'assurance médicale et de déclaration d'adresse. Les employeurs et les ressortissants étrangers peuvent être sanctionnés en cas de non-respect des délais ou des règles applicables.

Ces réformes témoignent de la volonté d'attirer plus facilement une main-d'œuvre étrangère devenue nécessaire à plusieurs secteurs de l'économie, tout en maintenant un cadre conforme au droit européen. Leur efficacité dépendra néanmoins du fonctionnement des plateformes numériques et de leur accessibilité pour les petites entreprises, une priorité pour le gouvernement Radev.

Sources : *Focus News, bnrnews.bg, The Sofia Globe, Utro Ruse.*

date créée

09/08/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Donika Hvarchilkova